

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

BP 69 - 21072 DIJON CEDEX
03.80.70.45.51
minitel 3617 infogreffe
www.infogreffe.fr

ME BUET Dominique
15 place Grangier
21000 Dijon

V/REF :

N/REF : 78 B 114 / 2009-A-4040

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DIJON certifie qu'il a reçu le 03/08/2009,

P.V. du conseil d'administration du 28/08/2008

- Démission de Mr François CHOUSTA de ses fonctions de Directeur Général Délégué

P.V. d'assemblée du 28/08/2008

- Nomination de la Société SOREFI en qualité d'administrateur

Concernant la société

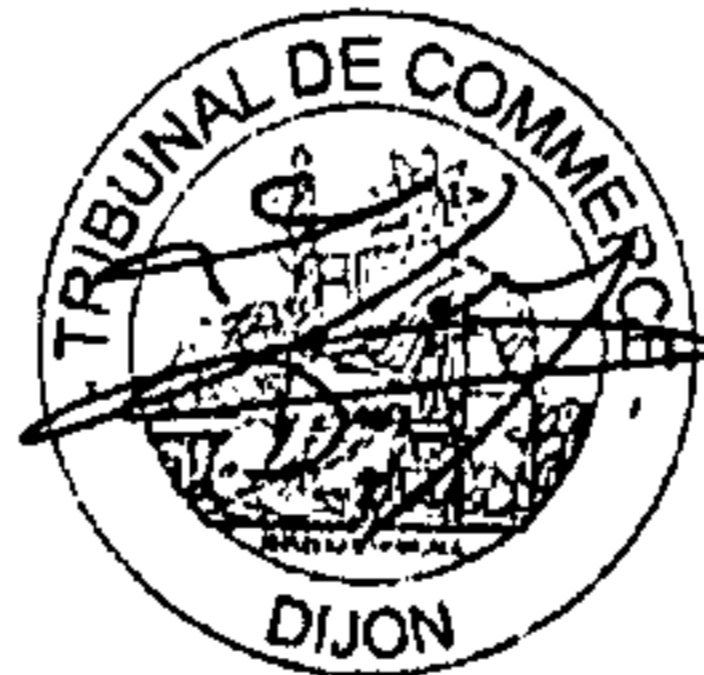
SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS
Société anonyme
18 boulevard de Brosses
21000 Dijon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-4040 le 03/08/2009

R.C.S. DIJON 313 245 391 (78 B 114)

Fait à DIJON le 03/08/2009,

Le Greffier



**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR
L'EXPANSION DES REGIONS - SEGER**

S.A. au capital de 50.000 €
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 313 245 391

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le

le 28 AOUT 2008

4040

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIRE

LE 28 AOUT 2008

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille huit, le 28 août à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, à l'entrée en séance, par tous les actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hubert ROUY, Président Directeur Général.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction ;

- Madame Nadine THIBERT, représentant la Société SOREFI ;
- Madame Geneviève ROUY.

Le bureau de l'Assemblée désigne en qualité de Secrétaire, Monsieur Yann GUILLAUME.

Madame Isabelle FANJAS, représentant la Société KPMG SA, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, assiste à l'Assemblée.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des 1.276 actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée, réunissant ainsi au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ainsi qu'au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence à laquelle est jointe la liste des actionnaires ;
- le texte des résolutions.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- Nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Après discussion, les résolutions suivantes sont adoptées par l'assemblée :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions d'administrateur à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 25 juillet 2008 et décide de nommer en remplacement, la Société SOREFI dont le siège social est situé 18 Boulevard de Brosse – 21000 DIJON, représentée par Madame Nadine THIBERT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société SOREFI, représentée par Madame Nadine THIBERT, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée et déclare accepter ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Hubert ROUY, Président, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président,

Les Scrutateurs,

Le Secrétaire,

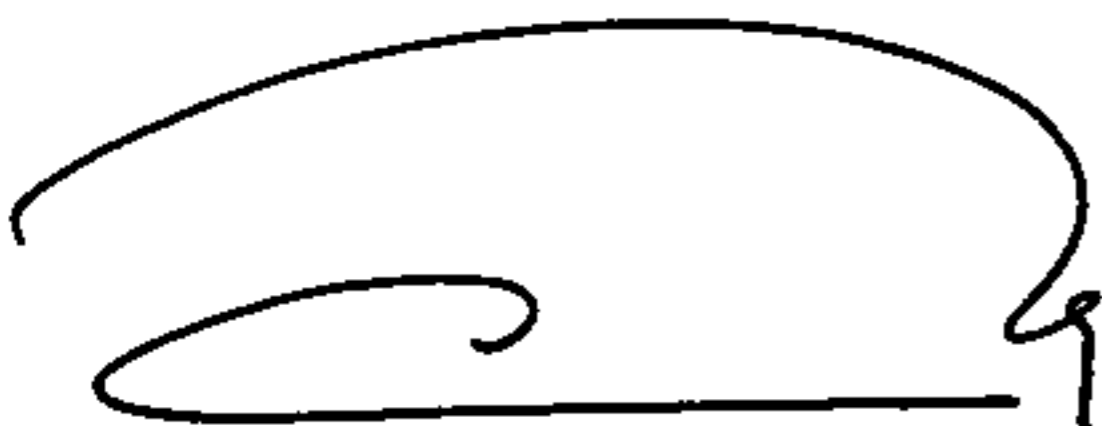
Copie certifiée conforme

H. ROUY

La Société SOREFI
Représentée par N. THIBERT

G. ROUY

Y. GUILLAUME



**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR
L'EXPANSION DES REGIONS - SEGER**

S.A. au capital de 50.000 €
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 313 245 391

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le - 3 AOÛT 2009
sous le n° A 4060

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le 25 juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés

Administrateurs

- Monsieur Hubert ROUY
- Monsieur François CHOUSTA

Est excusée

- Madame Geneviève ROUY, administrateur.

La séance est présidée par Monsieur Hubert ROUY, Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres du Conseil entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent plus de la moitié des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour du présent Conseil :

- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, démissionnaire.
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement.

Monsieur François CHOUSTA fait part au Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur à l'issue de la séance.

Après discussion, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée des actionnaires de nommer aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, la Société SOREFI dont le siège social est situé 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON, représentée par Madame Nadine THIBERT.

En conséquence, les membres du Conseil décident de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le Jeudi 28 août 2008 à 11 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

7

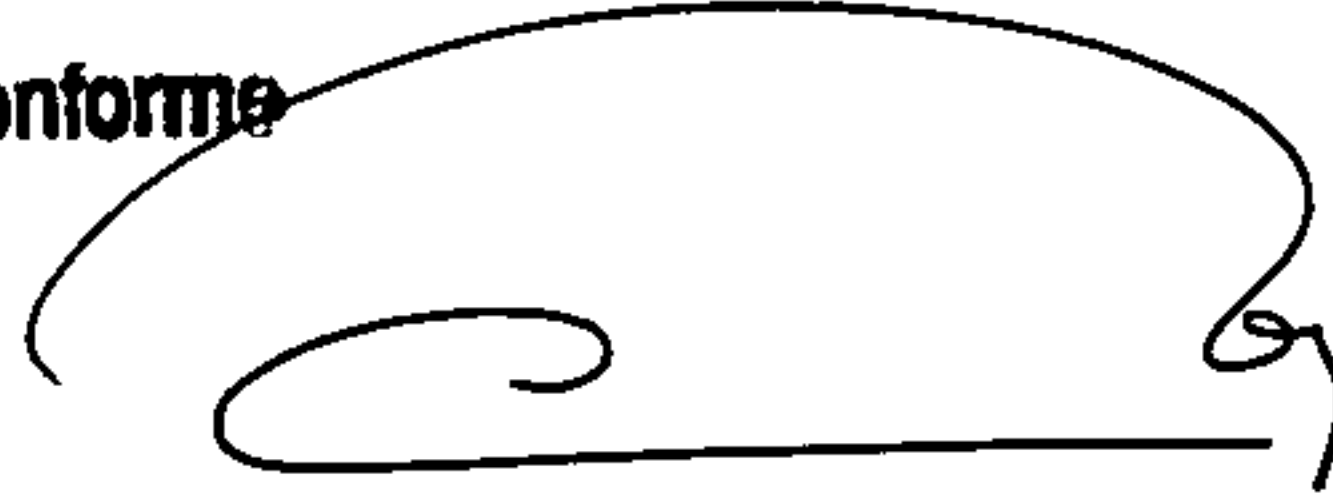
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président

Un Administrateur

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over, then comes down and under, ending with a small flourish on the right side.

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR
L'EXPANSION DES REGIONS - SEGER**

S.A. au capital de 50.000 €
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 313 245 391

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le - 3 AOUT 2009
sous le n°A 4040

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28 AOUT 2008

L'an deux mille huit, le 28 août à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le même jour, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés

Administrateurs

- Monsieur Hubert ROUY
- La Société SOREFI, représentée par Madame Nadine THIBERT

Est excusée

Madame Geneviève ROUY, administrateur

La séance est présidée par Monsieur Hubert ROUY, Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres du Conseil entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions de Directeur Général Délégué,
- Choix du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

I - DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS CHOUSTA DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2004 a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, il assumait sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

)

Monsieur François CHOUSTA, qui occupait les fonctions de Directeur Général, avait été nommé à cette même date, Directeur Général Délégué et assistait le Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur qui devait arriver à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Or, aux termes de la première résolution votée par les actionnaires réunis Extraordinairement en Assemblée Générale ordinaire ce jour, il a été pris acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions d'administrateur à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 25 juillet 2008. Par voie de conséquence, le Président fait remarquer que les fonctions de Directeur Général Délégué qui avaient été confiées à Monsieur François CHOUSTA ont pris fin en même temps que ses fonctions d'administrateur.

II - CHOIX DU CUMUL DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL

Conformément à l'article 20 des statuts, les administrateurs décident de continuer à opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Hubert ROUY continuera d'assumer sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 20 des statuts, cette décision est prise jusqu'à expiration du premier des mandats des Dirigeants. En conséquence, Monsieur Hubert ROUY continuera d'assumer les fonctions de Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé correspondant à la fin de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à Monsieur Hubert ROUY à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président,

Un Administrateur,

Copie certifiée conforme



**SOCIETE DE REFINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION
SOREFI**

SARL au capital de 23.800 €
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S : DIJON 317 784 361

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le - 3 AOUT 2009
sous le n° A 4040

Je soussigné **Monsieur Hubert ROUY**, Gérant de la **SOCIETE DE REFINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION, en abrégé SOREFI**, SARL au capital de 23.800 € - siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 317 784 361, atteste par la présente que **Madame Nadine THIBERT** a été nommée à l'effet de représenter la Société SOREFI, elle-même nommée en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, démissionnaire, par Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 28 août 2008.

Fait à DIJON

Le 20/07/2009